



L'encastrement des tubes

Une canalisation est encastrée lorsqu'elle est mise en place (avec ou sans fourreau) dans le gros œuvre et enrobée avec un matériau compatible. L'utilisation de tubes pré-gainés est recommandée dans tous les cas même lorsque le gainage n'est pas obligatoire : les tubes pré-gainés apportent une protection mécanique et chimique et renforcent la sécurité de l'installation.



1 Utilisation du fourreau pour les canalisations encastrées

Cas du chauffage

Si la température de l'eau est supérieure à 60°C, les canalisations doivent être encastrées avec fourreau.

Si la température de l'eau est inférieure à 60°C, le fourreau n'est pas obligatoire.

Cas de l'eau sanitaire

Pour l'eau chaude comme pour l'eau froide, gaine ou fourreau ne sont pas obligatoires.

Utilisation du fourreau pour les canalisations encastrées

Fourreau	Chauffage température < 60°C	Pas obligatoire
	Chauffage température > 60°C	Obligatoire
	Distribution d'eau chaude ou froide	Pas obligatoire
	Évacuation	Pas obligatoire

2 Piquages et assemblages des canalisations encastrées

Les assemblages mécaniques tubes à tubes sont interdits pour le chauffage et la distribution d'eau sanitaire.

Les piquages **au droit des appareils sanitaires** sont autorisés.

Les raccords **tube à tube** sont autorisés.

Les raccords **avec raccords** brasés ou sertis sont autorisés.

